

Acte III de la décentralisation – discours de Mounir Satouri

Madame la Présidente,
Chers collègues,

La France peut se targuer de certains records. Elle compte près de 40% du nombre total de communes de l'Union Européenne. Elle dispose encore de collectivités bicentennaires comme les départements et ses élus sont, bien sûr, les champions du cumul des mandats.

C'est donc une bonne chose de vouloir réformer, en ces temps troublés où la démocratie Française a effectivement besoin d'un choc de simplification, voire d'un choc de démocratie tout court. Car la démocratie ne doit pas tendre l'autre joue. Mise à mal par un fossé qui se creuse avec les citoyens, la décentralisation peut et doit être le sursaut qui permettra, dans les territoires, de rapprocher ces derniers de la prise de décision.

Cette réconciliation avec les citoyens passe d'abord par une certaine forme d'humilité et de simplicité. Et là, ça commence mal, puisque nous sommes amenés à discuter de trois textes plutôt que d'un, et dans lesquels l'ensemble des échelons sont concernés. Mais passons. Mis bout à bout, peut être ces trois textes nous apporteront-ils les réponses à nos questions : Comment s'adapter aux nouvelles réalités géographiques et démographiques ? Quels pas en avant pour moderniser nos institutions et rendre plus efficace la dépense publique ? Comment inventer des politiques publiques permettant d'engager la transition écologique ?

Pour répondre à ces questions, tout n'est pas à jeter dans le projet de loi qui sera discuté début juin au Sénat. L'association entre maintien de la clause de compétence générale et chef de filât permet de tenir la ligne de crête entre réaffirmation du volontarisme politique et lisibilité de l'action publique.

D'autre part, le principe des pactes de gouvernance dans les territoires, reposant sur les CTAP (conférence territoriale de l'action publique) préfigure un fédéralisme différencié que les écologistes appellent de leurs vœux, en imposant une logique de partenariat respectueuse des particularismes locaux. Encore faut-il que cela ne se transforme pas en partie de poker entre barons et grands élus locaux, et que les logiques ascendantes permettent d'agir au plus près des besoins des territoires.

Les écologistes seront donc force de proposition au Parlement. Pour aller plus loin sur le renforcement des régions, et notamment sur leur rôle renforcé en matière de politiques territoriales. Pour aller plus loin vers l'intercommunalité, qui préfigure les communes de demain et remplacera les conseils généraux à bout de souffle.

Nous serons également vigilant à ce que la bonne compétence soit à la bonne échelle. Est-il pertinent de traiter la question de la pollution de l'air à l'échelle de la commune ? Est-il adéquat de demander partout aux départements de s'occuper du tourisme ? Nous ne le pensons pas.

Abordons maintenant la grande nouveauté de cet acte III, la grande gagnante, celle qui risque de coiffer sur le poteau les autres institutions qui se battent entre elles depuis 20 ans pour accroître leur pouvoir : je parle bien sûr de la métropole.

On ne parle que d'elle, dans les discours sur la compétitivité et le développement économique. A elle seule, la métropole serait la réponse à la crise, une machine de guerre pour aller chercher la croissance avec les dents et faire entrer les grandes agglomérations françaises dans la compétition mondiale des villes.

On voit déjà là la tentation de créer un monstre hors sol, concentrant les richesses et les savoirs, s'élevant au dessus des réalités territoriales comme un ballon d'hélium s'échappant des mains d'un enfant.

Pour revenir sur l'impératif de démocratie évoqué au début de mon intervention, la métropole ne peut pas être un sas supplémentaire entre la politique publique et le citoyen. Pour l'Île-de-France, il faudrait ainsi compter sur les communes, les intercommunalités, les CDT, les départements, la métropole de Paris, et le conseil régional. Et la métropole de Paris

comprendrait rien de moins qu'un conseil métropolitain, une conférence métropolitaine, une assemblée des maires, et bien entendu, un conseil de développement.

Vous en conviendrez, peu de clarté pour nos concitoyens, pour nos associations, pour nos entreprises ! En revanche, on a le sentiment qu'il s'agit avant tout de tenter de faire plaisir à tous, de ne pas prendre les décisions courageuses en présentant aux parlementaires un brouillon qui augure mal la copie finale.

Si une meilleure gouvernance des centres est nécessaire, elle ne peut être qu'ancrée dans un territoire, dans une région, articulant les bassins de vie et les pays, au sens de la loi Voynet. La métropole ne peut pas être celle de Paris mais celle de l'Île-de-France. Elle doit réconcilier les habitants avec leur territoire, et non pas contribuer au sentiment de relégation de ces habitants qui se tournent chaque jour un peu plus vers les extrêmes.

La Région peut et doit constituer le pivot du développement durable et solidaire des territoires et assumer la pleine responsabilité du développement économique, de l'innovation économique et de la chaîne orientation / apprentissage / formation / emploi. Le renforcement du caractère prescriptif des schémas régionaux permettra d'appuyer le développement territorial sur la cohérence entre bassins de vie et bassins d'emploi.

Pour ne pas avoir besoin d'un Nouveau Nouveau Grand Paris dans 50 ans nous devons rapprocher le domicile du lieu de travail. Et puisque j'évoque la question des transports, gagnons ensemble l'autonomie fiscale qui nous permettra de tenir nos promesses, et notamment celle que les Franciliens plébiscitent : le pass navigo à zone unique.

Et comment ne pas rappeler, en évoquant la démocratie territoriale, cet objectif d'égalité des territoires que nous portons ? De ce point de vue, le fonds de péréquation prévu en Île-de-France va dans le bon sens, même si son niveau peut être jugé insuffisant. Il faudra à l'avenir que les mécanismes de péréquation soient suffisamment puissants pour qu'une ville comme Sevran n'ait plus 30% de recettes fiscales en moins qu'une ville de taille similaire dans les Hauts-de-Seine. La péréquation actuelle, même renforcée, ne pourra pallier indéfiniment cette injustice fiscale.

Pour finir, évoquons une troisième fois l'ambition démocratique qui doit être le moteur de toute réforme, a fortiori lorsqu'elle concerne l'organisation de l'action publique. La seule question qui se pose à nous est la suivante : à l'heure où les citoyens se détournent de nous, comment les convaincre de revenir vers les institutions, de s'engager pour être acteur de la transformation du pays, et ne plus craindre l'avenir ?

En ce sens, il n'est pas acceptable que la partie de la réforme territoriale consacrée à la démocratie locale soit placée en dernière position, telle une cerise sur le gâteau. Le développement des procédures démocratiques devrait constituer la pierre angulaire de toute réforme des institutions, et non pas un volet additionnel pour faire bonne figure.

Il y a quatre impératifs, et ils sont simples :

- Scrutin direct pour rendre les élus responsables devant les citoyens !
- Scrutin proportionnel pour garantir diversité et parité !
- Fin du cumul des mandats !
- Droit de vote pour les étrangers aux élections locales!

Ni statu quo, ni grand soir des collectivités.

Les écologistes proposent une évolution raisonnable et démocratique de l'organisation administrative du territoire. A cette seule condition, l'espoir du changement ne laissera pas sa place au découragement et aux tentations du repli sur soi.

Je vous remercie.

Mounir Satouri